



Brevet professionnel de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport - Spécialité Activités Gymniques de la Forme et de la Force

B.P.J.E.P.S. A.G.F.F.

Diplôme professionnel de niveau 4 - Arrêté du 10 août 2005

Autorité responsable de la certification

Ministère chargé de la jeunesse et des sports (délégation à l'emploi et aux formations)

Le diplôme est délivré au titre de mentions :

- Activités gymniques acrobatiques
- Activités gymniques d'expression
- Forme en cours collectifs
- Haltère-musculation et forme sur plateau

Prérogatives de l'animateur sportif d'activités gymniques de la forme et de la force

Il exerce en autonomie son activité d'animation, en utilisant les supports techniques liés aux activités gymniques de la forme et de la force dans la limite des cadres réglementaires. Il est responsable au plan pédagogique. Il assure la sécurité des tiers et des publics dont il a la charge. Il a la responsabilité du projet d'activité qui s'inscrit dans le projet de la structure.

1. Il encadre tout type de public dans une pratique de loisirs :

Il réalise de manière autonome des prestations d'accueil, d'animation, de découverte, d'initiation et de perfectionnement.

Il accueille et informe les publics et communique sur le fonctionnement de la structure qui l'emploie.

Il encadre des pratiquants lors de séances individuelles ou collectives.

Il peut être amené à participer à l'encadrement de publics particuliers sous réserve d'appliquer les préconisations de personnes qualifiées.

2. Il encadre des activités de découverte, d'initiation et d'animation :

Il élabore et conduit un projet d'animation, de découverte, de perfectionnement et/ou d'initiation en encadrant des activités visant le maintien, l'entretien, le développement de la condition physique, le développement psychomoteur tout en assurant la protection des pratiquants et des tiers.

Il aménage et gère ses espaces de pratique.

Il développe des activités relatives à la gestion de la sécurité en direction du public, du matériel et de lui-même.

Il peut participer à la création d'outils nécessaires à la programmation d'un cycle de préparation physique et à son évaluation.

3. Il participe au fonctionnement de la structure et à la conception d'un projet d'animation :

Il participe au fonctionnement, à la gestion et au développement de la structure.

Il participe à la mise en place de l'offre dans le cadre de la structure qui l'emploie.

Il organise ses activités dans le cadre du projet global et des objectifs de la structure qui l'emploie.

Il participe à la promotion des différentes prestations de la structure.

Il prépare la programmation des activités qu'il conduit, à partir des attentes du public et dans le respect des conditions de sécurité.

Il entretient le matériel et tient à jour le cahier de maintenance.

Lieux d'exercice

L'animateur d'activités gymniques de la forme et de la force exerce ses fonctions au sein de structures privées du secteur marchand ou associatif, au sein des fonctions publiques (nationale, territoriale, hospitalière) ou au titre de travailleur indépendant.

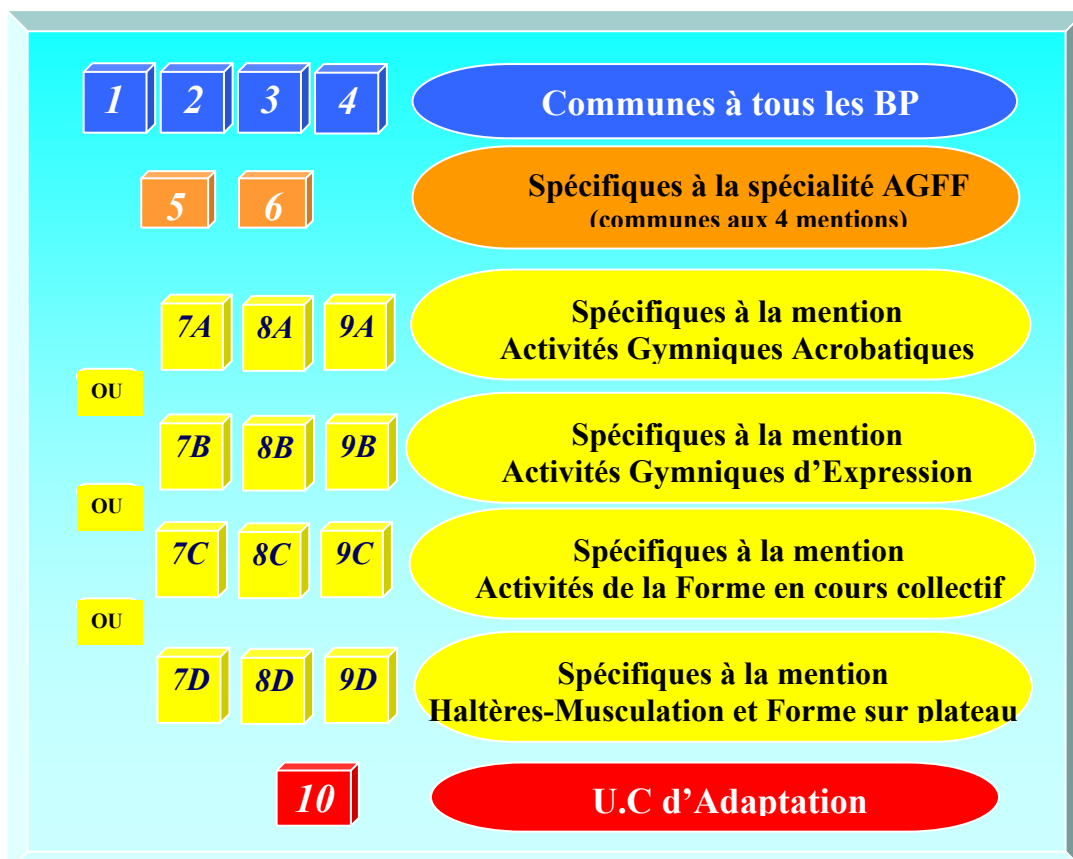
Exigences préalables pour accéder à la formation :

- un certificat médical de non contre indication à la pratique des activités gymniques de la forme et de la force datant de moins de trois mois à l'entrée en formation ;
- une attestation de formation aux premiers secours ;
- une attestation de réussite aux exigences préalables liées au niveau de pratique des activités gymniques de la forme et de la force.

Le diplôme BP est obtenu par la capitalisation de 10 unités.

- **Quatre unités capitalisables communes à toutes les spécialités**
 - UC 1 : être capable de communiquer dans les situations de la vie professionnelle ;
 - UC 2 : être capable de prendre en compte les caractéristiques des publics pour préparer une action éducative ;
 - UC 3 : être capable de préparer un projet ainsi que son évaluation ;
 - UC 4 : être capable de participer au fonctionnement de la structure.
- **Deux unités capitalisables génériques de la spécialité « activités gymniques de la forme et de la force » :**
 - UC 5 : être capable de préparer une action d'animation dans le cadre «activités gymniques, de la forme et de la force » ;
 - UC 6 : être capable d'encadrer une personne ou un groupe dans le cadre d'une action d'animation utilisant des « activités gymniques, de la forme et de la force ».
- **Trois unités capitalisables spécifiques à la mention choisie :**
 - UC 7 : EC de mobiliser les connaissances nécessaires à la conduite des activités professionnelles dans le domaine de la mention choisie ;
 - UC 8 : EC de conduire une action éducative dans les activités liées à la mention choisie ;
 - UC 9 : Maîtriser les outils ou techniques des activités liées à la mention choisie.
- **Une unité capitalisable d'adaptation :**
 - UC 10 : Unité capitalisable d'adaptation à l'emploi.

Validité des composantes acquises : 5 ans



Equivalences entre les diplômes de la Fédération Française de Gymnastique et le BPJEPS AGFF

	Exigences préalables à l'entrée en formation		Exigences minimales préalables à la mise en situation pédagogique		UC9 : Maîtriser les outils ou techniques des activités liées à la mention choisie.
	Définition	Equivalence	Définition	Equivalence	Equivalence
Mention Activités gymniques acrobatiques	<p>1- EC de réaliser des éléments en gymnastique au sol, mini trampoline, trampoline et gymnastique acrobatique dans le respect de la technique</p> <p>2- EC de réaliser des séries simples.</p>	Animateur fédéral des activités gymniques acrobatiques délivré par la Fédération Française de Gymnastique	<p>Avant toute mise en situation pédagogique, le candidat doit :</p> <p>- EC de faire adopter une tenue appropriée à la pratique dans le respect de la sécurité des pratiquants</p> <p>- EC d'agir de manière efficace en cas d'accident, d'incident ou de blessure</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Animateur fédéral des activités gymniques acrobatiques délivré par la Fédération Française de Gymnastique, • Initiateur fédéral Gymnastique Artistique Féminine ou Gymnastique Artistique Masculine ou Trampoline ou Tumbling ou Gymnastique Acrobatique de la Fédération Française de Gymnastique, 	Animateur des activités gymniques acrobatiques délivré par la Fédération Française de Gymnastique.
Mention Activités gymniques d'expression	<p>1- EC de réaliser une chorégraphie en musique avec engin(s)</p>	Animateur des activités gymniques d'expression délivré par la Fédération Française de Gymnastique,	<p>- EC d'appliquer les principales dispositions légales en matière de sécurité des pratiquants et des tiers</p> <p>- EC d'appliquer les principes d'hygiène et de sécurité, relatifs aux installations, aux équipements et matériels</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Animateur fédéral des activités gymniques d'expression délivré par la Fédération Française de Gymnastique, • Initiateur fédéral Gymnastique Rythmique délivré par la Fédération Française de Gymnastique, 	Animateur des activités gymniques d'expression délivré par la Fédération Française de Gymnastique.
Mention forme en cours collectifs	<p>1- EC de reproduire des éléments techniques simples</p> <p>2- EC d'ajuster sa prestation en fonction d'indications verbales ou gestuelles données</p> <p>3- EC de mémoriser un enchaînement simple</p>	Animateur des activités gymniques cardio-vasculaires délivré par la Fédération Française de Gymnastique.	<p>L'acquisition des capacités correspondantes fait l'objet à minima, d'une évaluation sous forme de mise en situation adaptée. Le candidat anime une séquence pédagogique utilisant un ou plusieurs supports. Elle se déroule dans un organisme de formation ou en entreprise.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Animateur des activités gymniques cardio-vasculaires délivré par la Fédération Française de Gymnastique, • Animateur fédéral des activités gymniques d'entretien délivré par la Fédération Française de Gymnastique, • - Initiateur fédéral Gymnastique Aérobie délivré par la Fédération Française de Gymnastique. 	Instructeur des activités gymniques de la forme délivré par la Fédération Française de Gymnastique.

EC : Etre capable